

JOURNAL DE LYON

LE GÉRANT :
C. THÉNÉSY

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

L'ABONNEMENT

(Pour l'étranger : le port en sus.)

28 janvier.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
DU 29 JANVIER 1872. (3)

ANGLÈTERRE.

Berlin, 26 janvier.
La chambre des députés a adopté un projet de loi ayant pour objet d'étendre à l'Alsace-Lorraine les opérations de la Banque de Prusse. La Chambre a donné en même temps un bill d'indemnité au gouvernement pour l'ordonnance conforme du 10 juillet 1871.
(Voir la suite des dépêches à la 3^e page.)

SIMPLES QUESTIONS

« L'armée a besoin d'une réforme et d'une réorganisation, l'événement ne l'a que trop prouvé. Il faut rendre le service militaire réellement obligatoire, abolir entièrement les remplacements et les exemptions, faire du pauvre et du riche des égaux devant la loi et les devoirs civiques, il faut créer une milice sérieuse, disciplinée et aguerrie, afin qu'au besoin on puisse parler sans décision de la nation armée pour maintenir ses droits, défendre son territoire.

• L'instruction publique a besoin d'une

J'en arrivai graduellement à ne pouvoir plus que le plaindre et m'intéresser vivement à lui. En outre, comme me le répétait souvent Michel, personne n'est autorisé à se mêler des affaires d'une femme qui persiste à obéir aveuglément à son mari, sans même vouloir mettre en question le plus ou moins de justice ou de convenance de ses décisions, et va jusqu'à lui laisser ignorer qu'elle se meurt de chagrin.

« J'avais donc à peu près renoncé à chercher l'explication du problème que nous avions sous les yeux, lorsqu'une circonstance fortuite parut sur le point de modifier toute la situation.

C'était, je m'en souviens, par une belle
matinée d'hiver ; je jouais au coin du feu avec

Mais est-il assuré qu'une dissolution immédiate, suivie d'élections générales, donnerait une Chambre franchement républicaine? Que le suffrage universel, dans ce pays qui a acclamé l'empire, voté le plé-

— Sans doute je vous aiderai, criai-je emporté par la compassion ; oui, vous partirez, je vous en fournirai les moyens. — Sans me donner le temps de réfléchir et de demander l'avis de mon mari, je lui fis part d'une idée qui m'était venue à l'instant même. Ma belle-sœur, qui demeurait dans une petite ville du voisinage et qui avait beaucoup d'enfants, cherchait en ce moment une personne de confiance qui pût l'aider à les élever ; c'était une excellente et aimable femme, à côté de laquelle on ne pouvait se trouver malheureuse. J'expliquai à Juliette tout cela, et lui démontrai que cette résolution, adoptée ouvertement, la mettrait pour le présent et pour

Et M. Gambetta baissera-t-il la tête devant les exigences de M. de Bismarck ! Ou essaiera-t-il de résister ? Nous résignons nous, sans désemparer, sans protestation, de nouveaux outrages et à une plus dure oppression ? Ou bien serons-nous jetés dans les tristes aventures de quelque renaissance d'armes insensée, faibles et impuissantes que nous sommes, encore foulés et écrasés sous les pieds du soldat prussien, encore couverts du sang de nos luttes inestimes ?

Enfin, quelque parti qu'on suive dans ces déplorables circonstances, la République ne sera-t-elle pas toujours condamnée à y perdre ? N'est-ce pas elle qui endossera, si l'on cède, les aggravations

Cette lettre, de beaucoup la moins amère et la moins triste de toutes celles qu'elle avait essayé d'écrire, fut remise pour éviter les commentaires à la porte du docteur par une personne de ma maison. Vers le soir de ce même jour, je vis arriver Juliette frémissante, en proie à une grande surexcitation : ses yeux, ordinairement si doux, brillaient d'un éclat sinistre, elle parlait d'une voix sèche et

Jules M.

incapable de répondre; — mais le docteur ayant fait un mouvement qui le plaça en pleine lumière, je fus terrifiée en apercevant

Paris, 27 janvier.

(A suivre.)

(Revue des Deux-Mondes.)

(A suivre.)

s'agit d'alléger la ferme des tabacs moyennant les trois milliards qui nous sont nécessaires: le nom de M. de Rothschild avait seul été prononcé au début; maintenant on dit qu'une offre dans ce sens aurait été faite par une compagnie anglaise.

Le marché serait conclu pour quinze ans: la compagnie avancerait les trois milliards dont elle trouverait l'intérêt, avec bénéfices, dans le produit annuel de la vente des tabacs. Au cas où ce revenu dépasserait 6 0/0, l'Etat entrerait comme copartageant pour le surplus.

Vous ai-je parlé de l'attitude des directeurs de théâtre en vue de la journée de dimanche, anniversaire de la capitulation de Paris? C'est M. Strauss qui a ouvert la série en renonçant pour cette nuit au bal hebdomadaire de l'Opéra: le Châtelet est venu ensuite proposer de jouer demain soir, mais au profit de l'œuvre de la libération du territoire; la Gymnase, à son tour, a déclaré qu'il consacrerait sa recette au même objet; j'apprends que le Théâtre-Français et l'Odéon sont entrés dans la même voie; j'ajoute aussi le Palais-Royal. Au Gymnase et au Châtelet, les employés et les artistes sacrifient en outre leur salaire de la journée. Il est à croire, que demain matin, tous les autres théâtres auront adhéré.

Ah! j'avais oublié de vous dire que les députés de l'est s'étaient réunis hier au nombre de quarante, sous la présidence de M. Buffet: on aurait parlé d'un impôt de 2 0/0 sur le capital. Ceci tendrait à donner une forme plus pratique à la souscription nationale dont je vous ai parlé tout à l'heure, et pourrait d'ailleurs marcher de front avec elle. Il est bien entendu que l'impôt en question serait un prélèvement unique et non une contribution annuelle; ce serait une sorte de souscription obligatoire et proportionnelle.

Tout la presse libérale a été d'accord pour blâmer la destitution de M. Valentin; quelques journaux célèbres la décision du ministre, ce sont les organes de la droite ou du centre droit, auxquels il faudrait d'ailleurs de bien autres hécatombes, celle entre autres de la République.

M.

TABLETTES VERSAILLAISES

Une oasis dans cette discussion aride de la loi de la marine marchande. De l'esprit, du pittoresque, de l'imprévu, de la passion, — bonne et mauvaise; — un ministre qui parle à l'Assemblée sur le ton d'un homme d'affaires qui a sa démission toute prête dans sa poche; un homme de couleur à la tribune; un vote d'équité enlevé par le simple et triomphant effet d'un argument juste et concis, qui tient en vingt mots, comme une dépeche, le début oratoire d'un vaillant amiral, dont le parler est aussi brave, comme dirait Montaigne, que le cœur; enfin la lutte opiniâtre et courageuse d'un jeune homme de vingt-sept ans, qui a du nom, de l'étude, du talent, contre l'insupportable hostilité d'une assemblée qui refuse de l'entendre parce qu'il a déserté ses rangs pour passer à la République: tel est, sans parler des intermédiaires dont aucun n'a été oiseau, ni des seconds rôles, fort nombreux et tous bien tenus, le programme de cette séance, où il y a eu de tout, sauf de l'ennui.

C'est M. Pouyer-Quertier qui a le premier la parole, après la validation de l'élection de M. Cotte dans le Var, élection dont M. Raoul Duval n'est plus rapporteur.

Le 6^e bureau s'est effarouché du ton provocateur de ce rapport, et M. Duval a mieux aimé s'en aller que de toucher son œuvre. On lui a donné pour successeur M. Patisier. M. Paul Cotte est admis sans discussion, et sans qu'il en coûte rien à M. Gambetta, ni à M. Cathelineau.

Qu'à donc aujourd'hui M. le ministre des finances! Il est aigre, nerveux, il a des angles. Personne ne l'attaque, et il a l'air de chercher querelle à quelqu'un. Quand il parle de la loi de 1809 qui a aboli les surtaxes de pavillon et d'entrepôt, il se tourne vers les députés de la gauche et il dit avec affectation: *voilà!*

Pas plus la note que la vôtre, M. le ministre. Vous n'êtes point, après tout, un si farouche ennemi du précédent régime, malgré les coups d'Etat économiques et autres, et l'empereur a eu l'honneur, s'il nous en souvient bien, d'être témoin au mariage d'une de mesdemoiselles vos filles.

M. Pouyer-Quertier dit qu'il s'agit tout simplement de rectifier notre situation vis-à-vis de l'étranger; le reste, comme, par exemple, ce qui concerne les colonies, pourra être réglé ultérieurement entre nous, *en famille*. Jolie famille!

Un fait particulièrement bizarre, c'est qu'aujourd'hui la droite soutient le ministre contre les interruptions de la gauche. O mélo parlementaire. Est-ce de la haute stratégie ou tout simplement du gâchis? Cette Chambre va, vient, au gré des caprices ou des intérêts du jour, se disloque et se désagrège, ne tient plus. Elle est pareille à ce sabre sans chaux auquel l'empereur Claude comparait la prose égrenée et menue de la décadence. *Arena sine calce.*

La prose de M. Pouyer-Quertier a gagné, au contraire, c'est plus substantiel et plus condensé. La mauvaise humeur n'est point toujours une mauvaise chose.

M. Pouyer-Quertier est rentré dans la discussion générale. En réalité, il s'agit de l'examen et du vote des articles.

Sur l'article 1^{er}, portant que les marchandises importées par navires étrangers seront passibles de surtaxes de pavillon, etc., il y a un amendement de M. de Champvallier, qui fait une réserve en faveur des marchandises provenant des colonies françaises.

M. Laserve, député des colonies, appuie l'amendement présenté et défendu par M. de Champvallier. L'excellent M. Pory-Papy lui-même, qu'on n'avait point entendu depuis 1848, croit le moment venu d'ouvrir ses voiles. Il ouvre ses voiles à moitié seulement, l'excellent M. Pory-Papy. Il ne se lance pas encore dans la grande improvisation; il canote, comme faisaient ses ancêtres, et cotoie prudemment son manuscrit. Timidement, d'une voix claire, à la lueur de la lampe verte, il fait l'authenticité de ce représentant des races mêlées d'outre-mer, il lit et récite tout à tour un petit discours fort bien venu et accueilli avec les marques d'un bienveillant intérêt. En descendant de la tribune, l'orateur échange quelques poignées de main, et le premier à le féliciter est M. le baron Chaurand. Enfin un succès... On saura là-bas dans quelques trente jours que bon petit député Pory-Papy a parlé et que bon baron Chaurand l'a pressé sur son cœur.

Le vrai succès, celui qui a mis fin au débat, a été pour le laconique et incisif discours mentionné plus haut de M. Laserve.

Pouyer-Quertier, Ancel, Champvallier, Pory-Papy et Laserve lui-même avaient parlé longuement déjà et la question n'avancait guère. M. Laserve remonte à la tribune et simplement: Messieurs, dit-il, nous ne demandons point de faveur pour les colonies. Nous demandons simplement à être traités comme des Français, ou plutôt comme des Anglais, des Hollandais et des Belges. En bonne conscience, nous valons bien ces gens-là!

L'amendement de M. de Champvallier est mis aux voix. La gauche et le centre gauche se lèvent pour, puis un peu de la droite, puis tout le reste.

L'article 1^{er} va donc être remis en discussion, sous la forme suivante:

Les marchandises importées par navires étrangers, *sous réserve de la loi*, sont passibles de surtaxes de pavillon, etc.

Nous avons rarement assisté à un spectacle plus pénible que celui qui nous a été offert par la majorité de l'Assemblée durant le discours de M. Duvergier de Hauranne. Pendant une heure qu'a duré ce discours, les députés de la droite et du centre droit n'ont cessé de faire assaut de rumeurs, de murmures, et quelques-uns même de lazzi puérils pour couvrir la voix de l'orateur.

Ce n'est point la première fois que M. Duvergier de Hauranne reçoit pareil accueil quand il monte à la tribune; il n'y a point deux jours qu'il tentait vainement de se faire entendre.

Aujourd'hui il revient à la charge avec un long discours étudié, médité, il le prononce d'un bout à l'autre, du premier mot jusqu'au dernier, sous cette clameur persistante et outragieuse, qui n'a point le courage de se traire en un grief précis.

Pourtant, autour de moi, parmi les journalistes attachés à la défense de la cause monarchique, on chuchote des paroles grossières et injurieuses.

M. Duvergier de Hauranne aurait fait, il y a quelques années, son voyage d'Amérique, muni de lettres de recommandation signées du nom du comte de Paris. Que vous êtes loin de cause, si vous pensez qu'on s'en tient là! L'un dit: «avec des lettres», l'autre répond: «aux frais du comte de Paris.» Or, M. Ernest Duvergier de Hauranne est plus que millionnaire. Voilà jusqu'à quelle insupportable ou de mauvaise foi, ou de crédulité peut descendre l'esprit de parti! Il est temps de faire justice de ces calomnies, et de dire qu'il est M. Duvergier de Hauranne.

Gentilhomme, assez bien renté et en assez belle situation dans le monde pour arriver sans rien savoir et sans rien voir, il a travaillé sur les bancs du lycée avec l'assiduité et le succès d'un fils de bourgeois ou de paysan. En 1850, il obtenait au concours général (Vapereau le dira un jour) les deux prix de version, latine et grecque, et comme il méritait déjà la politique au classique, *utile dulci*, et qu'il étudiait l'opposition dans le salon de son père en même temps qu'il apprenait Tacite au lycée, le jeune lauréat se débrouillait avec prestesse à l'accolade du président de la cérémonie, M. Rouland, ministre de l'instruction publique. Trois années plus tard, muni ou non de lettres de recommandations de M. le comte de Paris, il faisait ce voyage d'Amérique qui nous a valu ces belles études sur les Etats-Unis dont les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* devaient avidement la première. M. Ernest Duvergier de Hauranne avait alors vingt-deux ans. Depuis, on ne parlait plus de lui. Nous le retrouvons aujourd'hui à l'Assemblée, réclamant dans tous les débats, soit des bureaux, soit de la tribune, sa part de travail et de fatigue: quant au succès, il y parviendra peut-être, quand il aura lassé, à force de patience, de courage ou de dédain, la ligue de ses amis de la veille devenus ses adversaires acharnés.

Ces tenants féroces de la légitimité ou du parti orléaniste trouvaient tout simple que le fils de M. Duvergier de Hauranne fût devenu auditeur au conseil d'Etat sous l'empire (fourrée 1870) comme M. Paul Thureau-Dangin: M. Duvergier a préféré épouser la cause républicaine et déserter les avantages d'une situation toute faite pour servir les aventures généreuses d'un parti qui n'a pour tout bien que son avenir et son drapeau. A cause de cela, il ne lui sera point pardonné, on étouffera sa voix, on paralysera sa cabale l'essor de son talent, on travestira ses intentions, en feignant de voir les latitudes d'une ambition inquiète et maladroite dans l'évolution naturelle d'une âme bien faite et d'un esprit bien doué vers la vérité et vers la justice.

Fort heureusement, M. Duvergier de Hauranne n'est point de ceux qu'on décourage. Il tient bon à la tribune, se croisant les bras sur la poitrine, à chaque tempête nouvelle d'interruptions, sans provocation ni forfanterie, mais dans l'attitude d'un homme qui ne descend pas.

Et il ne descend, en effet, qu'après avoir achevé la dernière phrase de son discours. Je comprends, s'écrie en terminant le jeune orateur, l'hostilité qu'on me témoigne dans une partie de l'Assemblée. Elle a pour cause ma conduite indépendante, parce que j'ai cru nécessaire de rompre avec des affections qui m'étaient aussi chères qu'à aucun de vous.

Le comte et la comtesse de Paris étaient présents (madame Casmir Périer est avec eux) dans la tribune des secrétaires de l'Assemblée, et ont suivi avec une attention soutenue, et non sans laisser échapper certains signes furtifs de leurs impressions personnelles, sur les péripéties de la bataille.

La gauche a soutenu de ses applaudissements ce jeune transfuge de la monarchie qui vient combattre dans ses rangs. Quant au président, il a rempli son devoir avec une fermeté le plus souvent impuissante, mais digne d'éloges.

Je n'ai plus ni la place ni le temps de vous donner le joli discours de l'amiral Saisset, discours de marin, à l'allure vive, primesautière, — technique, mais d'un technique imagé et qui joint la couleur à la précision. L'amiral Saisset combat avec nous. Il avait même rompu dès hier une lance dans un petit coin de l'Assemblée avec son camarade l'amiral Fourichon. On avait crié très-fort, parlé très-crament, comme on eût fait sur le banc de quart. Il n'y paraît plus aujourd'hui, et le discours de «notre» amiral est charmant de bonne humeur et de vaillance.

L'article 1^{er} est voté cependant, mais la majorité a perdu 100 voix depuis hier. 408 contre 285.

Mouvement préfectoral

Voici le mouvement préfectoral annoncé depuis quelques temps et qui a paru hier et aujourd'hui à l'Officiel:

M. Pascal, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé préfet du département du Rhône; M. Deniol, préfet de l'Isère, est nommé préfet du département de la Loire-Inférieure; M. Poubelle est nommé préfet de l'Isère; M. de Langsdorf est nommé préfet de la Charente; M. Oustry est nommé préfet de la Corrèze;

M. Lorois est nommé préfet de l'Aude; M. Emile Laurent, préfet du Tarn, est nommé préfet de la Dordogne, en remplacement de M. de Champagnac, mis en disponibilité;

M. Lauras, préfet de Lot-et-Garonne, est nommé préfet du Tarn; M. Weiche, maire de Nancy, membre du conseil général de Meurthe-et-Moselle, est nommé préfet de Lot-et-Garonne.

Sont nommés sous-préfets:

M. le marquis d'Auray, à Compiègne (Oise); M. Bigot, à Senlis (Oise); M. Monnier du Pavillon, à Montfront (Orn.); M. Béchade, à Pamiers (Ariège); M. Tassel, à Pontivy (Morbihan); M. de Lasteysrie, marquis du Saillant, à Loudéac (Côte-d'Or); M. Fontaine, à Provins (Seine-et-Marne); M. Cabarrus, à Saint-Flour (Cantal); M. Lejeuneux, à Dreux (Eure-et-Loir); M. Quentin Buffard, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir); M. Fouché-Lepelletier, à Montdidier (Somme); M. Castellaing, à Mondreuil (Pas-de-Calais); M. Poulain, à Chateaufort (Finistère); M. Vincent, à Grasse (Alpes-Maritimes); M. Jaume Saint-Hilaire, à la Tour-du-Pin (Isère); M. Dupoux, à Lesparre (Gironde); M. Thomas, à Toul (Meurthe);

M. Donnesan, à Saint-Marcellin (Isère); M. de Houdetot, à Barcelonnette (Basses-Alpes); M. Viard, à Saint-Dié (Vosges); M. Marchal, à Nantua (Ain); M. G. Ilion-Danglar, à Bergerac.

Sont nommés en même temps un grand nombre de conseillers de préfecture.

NOUVELLES ET BRUITS

L'ambassadeur d'Allemagne se rendra la semaine prochaine à Rome pour présenter ses lettres de rappel au pape. On sait que le comte d'Arnim a été accrédité à Rome comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Prusse depuis le 17 décembre 1867. La famille de M. d'Arnim est partie pour Rome hier soir.

Le départ de l'ambassadeur d'Allemagne prouve qu'en ce moment aucune négociation importante ne se poursuit entre la France et l'Allemagne. On dit du reste que son absence ne durera que huit jours.

M. Limpérat, député de la Corse et président du conseil général de ce département, écrit au journal le *Temps* pour protester contre les assertions contenues dans la circulaire de M. Rouher. M. Limpérat dit que les révolutions dans la magistrature dont parle l'ancien ministre de l'empire n'ont pas atteint d'anciens magistrats de l'empire, à l'exception d'un juge de paix, mais tous les fonctionnaires nommés par le gouvernement de la défense nationale.

La réception du duc d'Aumale à l'Académie est fixée à jeudi 22 février.

Le récipiendaire sera M. Cuvillier-Fleury.

La cour d'appel a rendu son arrêt dans l'affaire de M. Teulat, précepteur des enfants du prince de Broglie (séquestration pour cause d'aliénation mentale), elle a confirmé le jugement de première instance dont avait fait appel le plaignant, M. le prince Raymond de Broglie, les docteurs Lassagne et Girard de Cailhe ont été renvoyés des fins de la plainte. La cour a en outre ordonné la suppression d'une lettre adressée par Teulat à M. l'avocat général, comme outrageante, diffamatoire et excédant le droit de la défense.

L'indépendance belge nous promet pour bientôt un grand message officiel de l'empereur Napoléon, qui paraîtrait d'abord à Londres et en Belgique pour être de là répandu en France.

On dit que le même avait l'intention d'aller passer les printemps en Italie; mais que le gouvernement italien, peu désireux de lui donner l'hospitalité dans les circonstances actuelles, lui a conseillé de modifier ses projets de voyage.

Une fraude télégraphique, d'une audace singulière, a été commise dernièrement à Constantinople.

Un employé, dans un but de spéculation, a transmis à des financiers de Pera et de Galata deux télégrammes imaginaires, l'un de Londres, l'autre de Paris, annonçant que la Banque de France avait suspendu ses paiements.

L'auteur de la fraude n'a pu encore jusqu'ici être découvert.

Une bonne nouvelle militaire, qui, si elle est vraie, fera plaisir à bien des gens:

«On écrit de Versailles qu'en présence des réclamations unanimes de la presse et de l'armée contre l'institution des camps permanents, le président de la République a résolu de faire lever ceux qui ont été récemment établis autour de Paris et d'en répartir les troupes entre divers camps casernements de province peu éloignés de la capitale.

Ce qui se ferait pour Paris, il faudrait bien le faire tôt ou tard pour la province.

M. Thiers dînait dernièrement chez le duc d'Aumale avec M^{me} Thiers, M^{me} Dosne, le prince et la princesse de Joinville, le duc et la duchesse de Montpensier, l'amiral Pothuau.

On a remarqué que le comte de Paris, qui assistait pourtant à la soirée après le dîner, n'avait pas paru au dîner lui-même. On s'en demandait la raison.

C'est que... le comte de Paris, étant roi pour la famille d'Orléans, ne pouvait être qu'à la place d'honneur, et d'un autre côté on ne pouvait pas inviter le président de la République pour le mettre à la seconde place.

Vous voyez l'embarras si on avait eu au même dîner le roi et le président de la République du même pays.

La terrible chose que le besoin d'argent! Il est fortement question de rétablir la ferme des jeux, uniquement parce qu'on en espère un revenu de 20 à 30 millions par an. La question sera sans doute portée à la tribune.

Lors de leur suppression, le 31 décembre 1838, les jeux rapportaient à la seule ville de Paris cinq millions cinq cent mille francs par an. En 1872, la ferme des jeux pourrait rapporter à Paris au moins de 8 à 10 millions, et pour le restant de la France de 45 à 20 millions environ, ce qui représente en somme l'intérêt à 5 0/0 de 5 à 600 millions.

On dit que le général Franceschi, celui sur qui une glace est tombée dans un bal à Strasbourg, était toute extrémité.

Les ouvriers brasseurs de Vienne se sont mis en grève. Ils demandent une augmentation de salaire de 25 0/0, la restriction du travail à 10 heures, des logements plus sains, etc.

La célèbre brasserie Dreher ne fonctionne plus que grâce à 150 soldats, anciens brasseurs, que le gouvernement a mis à sa disposition.

Algérie.

Les dépêches suivantes du général commandant de la division de Constantine sont arrivées à Paris:

«A la suite d'un combat et de la razzia du 11, les dissidents se sont dispersés. Le chérif avec quelques Chamba, a pris la route d'In-salah; il a été tué le lendemain à Hassi-Karda Aïch, par un serviteur des Ouled-Mokran qui se sont partagés ses dépouilles. Si Soubir s'est retiré vers l'Ouest, accompagné de quelques cavaliers des Inkardma. Les Ouled Mokran et Naarben-Chou, dont le neveu a été tué au combat du 11, se sont dirigés vers la Tunisie. Le commandant Rose, avec 151 éclaireurs et le commandant d'Orléans, avec deux escadrons, les ont poursuivis le 14 toute la journée; ils n'ont réussi qu'à leur faire abandonner leurs troupeaux et les hommes, femmes et enfants, incapables de fuir; les tribus du Chamba et Inkardma errent, mourant de faim et de soif; on m'annonce qu'elles vont arriver prochainement à Oargla pour faire leur soumission.

«Une de mes reconnaissances s'est emparée de Bou-Meag, chef actuel de la famille de Mokran et de l'insurrection depuis la mort du bach agha.

«DE LA CROIX.»

CHRONIQUE JUDICIAIRE

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

La justice en zig-zag

Paris, 26 janvier.

Avant-hier, me rendant à la cour, j'eus la fortune de rencontrer Jean Timbré.

Connaissiez-vous Jean Timbré? C'est un vieux copiste et l'être le plus original peut-être que je puisse voir en la cité: bavard au-delà de toute expression, d'une bizarrerie tour à tour joviale et cynique, sachant son palais sur le bout du doigt, plein de malice lorsqu'il n'est pas plein de vin et érudit autant qu'homme de la Bazouche.

En dehors de sa profession de copiste, il ne laisse pas de s'adonner entre temps à des occupations moins régulières. Il a sur le quel des Augustins un cabinet où il rédige les adresses au comte de Chambord et les correspondances des nourrices. Chez le marchand de vins de la rue de la Sainte-Chapelle il donne, de dix heures à midi, des consultations sur les affaires correctionnelles et procure aux prévenus, — dans les prix les plus modérés, — un choix convenable de témoins à décharge. Il distribue les prospectus. Il envoie au *Gaulois* et au *Radical* des nouvelles à la main. Il pose comme modèle devant les peintres de Montmartre; sa spécialité est celle des fleuves, car il a une puissante barbe blanche et il paraît que cette barbe blanche ressemble beaucoup à celle du Rhin. Il collectionne les autographes et les bouts de cigare. Enfin il adore la musique à l'égal des coupures de la banque, et va chaque soir jouer de la grosse caisse dans un café chantant du faubourg Saint-Denis.

Je l'avais connu à l'époque où clerc d'avoué j'étais dans les belles lettres procuérilières que Pléine-Jeune appelle si méchamment illettrées. *Illettre illettrissime!* Il portait déjà fièrement alors son surnom à tranchant double. Depuis, je ne l'avais revu qu'à de rares intervalles.

— Eh bien! lui dis-je, après les compliments d'usage, quel de nouveau? Allez-vous au palais?

— Non, me répondit-il, j'en viens. Depuis quarante ans, vous le savez, je ne manque jamais de lui faire ma visite. Pour le moment je retourne à mon phénomène?

— Votre phénomène, père Timbré?

— Ah! vous ignorez encore, reprit-il en hochant mélancoliquement la tête. Que voulez-vous? les temps sont troublés. La copie d'actes devenait rare. J'ai dû accepter un emploi chez la femme gâtée du boulevard Sébastopol. C'est moi qui rédige les conclusions, pardonnez-moi, j'ai écrit le boniment à la porte. Une femme étonnante, monsieur, plus longue que M^{lle} Allou, plus large que M^{lle} Saligny, plus bête que... En vérité, c'est une étonnante femme et elle mérite d'être vue et si vous la voulez voir, je vous jure sur l'honneur que je ne vous prendrai pas un centime.

Merci, Timbré, merci, mais il faut que je passe à la 4^e chambre.

— A la 4^e? Vous allez alors le rencontrer.

— Qui donc?

— Il hochera derechef la tête et je vis la barbe blanche du Rhin s'agiter entre ses doigts.

— Parbleu! continua-t-il, lui, qui voulez-vous que ce fût? Lorsqu'on le voit venir, ne se le montre-t-on pas du doigt, comme faisaient les vieilles femmes athéniennes au passage de Démétrios, et ne dit-on pas encore tout simplement de lui: «Le voilà.» Oui, je l'ai vu. Il a fait sa rentrée parmi nous. Il a repris la robe. Il n'a point trop changé. Il porte encore des guêtres, il va plaider comme devant et sa levure inférieure pend toujours de plus belle. Pourvu qu'il ne lui survienne pas ce qui vient d'arriver au pauvre Meck.

Oh! je sais bien, l'affaire s'est passée en Amérique et nous ne sommes pas des Yankees.

— Expliquez-vous clairement, Timbré, vous parlez toujours par circonlocutions.

— C'est un défaut que j'ai contracté en fréquentant les audiences. Voici donc le fait. Il est aux Etats-Unis un général nommé Meck, qui est devenu avocat au rebours de ce qu'il se passe en France où les avocats deviennent quelquefois généraux. M^{me} Meck a le verbe mordant et impérieux. Dernièrement ayant à plaider devant la cour du circuit de Memphis, il se permit des insinuations blessantes contre son adversaire au procès, M^{me} Ramban Davis. Que fait M^{me} Ramban Davis? Il vous tire un petit revolver de sa poche et vous fait sauter la cervelle de M^{me} Meck. Le procédé est peu confraternel, n'est-ce pas? et vous autres messieurs du barreau de Paris vous montrez plus délicats dans les formes. Mais le curieux de l'histoire est que Davis, dans la cause, avait précédemment à défendre un meurtrier. Ah! ah! ah! Comme l'accusé a dû rire!

En suite de cette remarque, M. Jean Timbré se figura évidemment être cet accusé et avoir devant lui M^{me} Ramban Davis et M^{me} Meck et la cour du circuit, car il continua durant une minute à faire montre de la plus bruyante hilarité. La barbe blanche du Rhin s'associait à sa joie et flottait gaiement de côté et d'autre. Quand cet accès fut passé: — A propos, me demanda-t-il vivement, comment va M^{me} Mosnier?

— L'huissier Mosnier était-il donc dangereusement malade? Mon interlocuteur jeta sur moi un regard de commisération profonde: — Malade! monsieur, un huissier n'est jamais malade. Est-ce que la maladie oserait se froter à des hommes pareils! Est-ce qu'elle ne reculerait pas devant les constatactions, oppositions, protestations, sommations, réquisitions, commandements et le reste? Sachez, monsieur, que les huissiers qui sont prêts à tout saisir, qui, — si on les laissait faire, —

dérocheraient de la voûte du ciel le soleil, la lune et les étoiles, pour les mettre sous la main de justice, ne se laissent jamais saisir que par la mort. Encore ne suis-je pas bien certain qu'ils attendront en paix comme nous le jugement dernier et je gagerais qu'une fois dans le tombeau, ils s'occupent encore à invoquer des exceptions et à proposer une nullité.

Pour revenir à M^{me} Mosnier, il se porte, grâce au ciel, comme un procès neuf, mais le dos lui démange encore. Il s'était transporté de sa personne chez la veuve Prevost, marchande de vins au quartier Latin, à l'effet d'exécuter contre elle un jugement par défaut portant condamnation pour la somme de 1,275 francs et (chose étonnante) 0 centimes. Ladite veuve qui habite le n^o 7 de la rue Cujas, ne connaissait malheureusement que de nom les œuvres de l'illustre jurisconsulte. Peut-être aussi avait-elle pris d'un étudiant en droit du voisinage une consultation au si gratuite que peu sûre. Toujours est-il qu'elle s'empressa de lacer le procès-verbal de M^{me} Mosnier, battit M^{me} Mosnier lui-même, appela deux agents qui passaient et lui fit sans peine de difficulté conduire au poste du Panthéon.

Vous pensez si la chambre des huissiers s'est émue. Je viens de voir son président. Il enrage. Il a déposé au nom de la corporation, entre les mains du procureur de la République, une plainte contre les agents, et quant à la veuve Prevost le tribunal correctionnel l'a déjà condamnée à un mois de prison. Ah! monsieur, ah! ah! un huissier battu et conduit au poste!

Jean Timbré fut saisi d'un nouvel accès de gaité auquel je feignis de ne pas prendre garde.

— Décidément, reprit-il, votre bâtonnier, M^{me} Rousset, qui vient de recevoir, à propos de son discours de rentrée, les félicitations du barreau lyonnais, avait raison de dire que nous avons perdu le respect.

— Ne plaisantez pas sur ce sujet, monsieur Timbré, répliquai-je un peu sévèrement. D'ailleurs l'accident que vous citez est-il si rare et nouveau? N'est-il pas arrivé aux seigneurs de l'ancien régime de clouer d'un coup d'épée dans le dos des sergents les sommations que ceux-ci leur apportaient? Le comte de Montmorency, plus humain mais non plus respectueux, ne fit-il pas avaler de force un exploit à l'huissier qui le lui venait signifier?

— Sans doute, mais remarquez que, dans ce temps-là, s'il y avait eu des agents ils n'auraient pas, j'aime à le croire, pris fait et cause pour vos seigneurs et votre com^{te} et mené vos sergents et votre huissier au poste du Panthéon. La loi était sévère alors, et en 1560, si je ne me trompe, le roi, dans son ordonnance de Moulins, article 34, punissait de mort quiconque «outragerait ou excéderait aucun de ses officiers faisant ou exploitant actes de justice». Dame! vous voyez, je ne suis pas huissier mais je connais la loi. Ah! si j'étais huissier!

Mon interlocuteur poussa en ce moment un violent soupir. Le soupir sembla couler lentement le long de la barbe blanche. Puis ses yeux étincelèrent.

— Que feriez-vous, père Timbré?

— Belle question! je voudrais être huissier pour pouvoir vendre ma charge.

— Et une fois la charge vendue?

— Je mangerais chaud et je boirais frais et je n'irais plus réclamer le boniment à la porte d'un phénomène. Je ferais de la politique. Qui sait? Je deviendrais vice-empereur de la Corse comme l'avocat Rouher ou roi d'Araucanie, comme l'avocat Orelle-Antoine. C'est bon, c'est bon, ne secouez pas la tête ainsi, mon cher maître. Les hommes sont des hommes, et qu'ils portent un habit à la française ou une ceinture de plumes, qu'ils aient un lorgnon pendu à l'œil ou un anneau pendu au nez, je vous assure qu'ils sont les mêmes hommes partout et toujours. Rien de plus aisé que de les prendre à la pipée. Il suffit d'un peu d'habileté et de beaucoup d'audace. Je suis aussi habile qu'Orelle-Antoine, sans me vanter, et je puis, avec la pratique, devenir aussi audacieux que Rouher. Vous savez d'ailleurs que j'ai fait une étude spéciale sur les effets harmoniques de la grosse caisse et que la femme gâtée du boulevard Sébastopol n'a jamais trouvé employé plus éloquent que moi pour attirer les badauds. Que me manquait-il? Un peu d'argent. Et si vous voulez m'avancer les frais d'un voyage à Newgate, non, à Bedlam, non, ce n'est pas encore le mot.

— Voulez-vous dire à Chislehurst?

— Précisément; je m'embarquerais toujours avec des maudits noms d'Angletier, à Chislehurst. J'irais offrir mes services si tous les emplois ne sont pas encore occupés et s'il reste une place vacante.

— Mais puisque vous tenez absolument à faire votre chemin dans le monde, père Timbré, j'ai votre affaire. Vous n'êtes pas sans savoir que M^{me} Georges Bousquet, jeune avocat du barreau de Paris...

— Est appelé par le mikado du Japon pour étudier la législation du pays et lui fournir un code civil. Qui. Je viens de lire cette nouvelle dans les journaux judiciaires.

Timbré fit alors une pause, pironneta ensuite, orcha bruyamment, se frotta à diverses reprises le bout du nez avec l'index de la main droite, puis continua d'un air décidé: — J'avais en effet songé à me proposer à M^{me} Bousquet comme secrétaire. Mais j'ai réfléchi, et cela ne saurait me convenir. Un homme politique comme moi n'a rien à faire au

CHRONIQUE

Le Journal officiel publie les nominations suivantes :

Par décrets du président de la République, rendus le 24 janvier, sur la proposition du ministre de l'intérieur,

M. Pascal, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé préfet du département du Rhône, en remplacement de M. Valentin, appelé à d'autres fonctions.

M. Poubelle, préfet de la Charente, est nommé préfet du département de l'Isère, en remplacement de M. Doniol, nommé préfet de la Loire-Inférieure.

M. Jaume Saint-Hilaire, sous-préfet de Grasse, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère), en remplacement de M. Dupoux, nommé sous-préfet à Lescarpe (Gironde).

M. Donnezan, sous-préfet de Barcelonnette, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Nantua (Ain), en remplacement de M. Viard, nommé sous-préfet à Saint-Dié (Vosges).

M. Chandonnet, conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure, est nommé conseiller de préfecture du département de la Loire, en remplacement de M. André, nommé aux mêmes fonctions à Nantes.

M. Malmrzt de Saint-André, conseiller de préfecture de l'Ardèche, est nommé conseiller de préfecture du département de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Tousselin, nommé aux mêmes fonctions à Saint-Lô (Manche).

M. Bigot, avocat général près la cour d'appel de Toulouse, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Montbrison (Loire), en remplacement de M. Bazin, qui est nommé procureur de la République à Limoges.

M. Bithaud, professeur de physique au lycée Lamartine, à Mâcon, est appelé à la chaire de géologie de la faculté de Lyon.

On lit dans l'Opinion nationale :

Lorsque l'impôt sur les matières premières fut discuté à l'Assemblée, les négociants de Lyon, directement menacés par le projet de gouvernement, protestèrent. Ces protestations furent présentées, dans des déclarations publiques, presque officielles, comme des tentatives d'insurrection. M. Valentin prit la cause de ses honorables administrés. C'est ce qui l'a perdu dans l'esprit du ministre de l'intérieur. Il n'est pas permis à un préfet de défendre les intérêts de son département, loyalement et légalement exprimés.

Tout ce qu'on peut souhaiter au successeur de M. Valentin, c'est de continuer avec autant de succès l'administration ferme, intelligente de son prédécesseur. En tout cas, la tâche lui sera plus facile.

Le Monteur des Communes annonce l'arrivée prochaine de M. de Goulard, ministre de France, auprès du roi Victor-Emmanuel.

Il n'est donc pas vrai, comme le disait hier le Figaro, que ce poste soit destiné à M. Valentin, notre ancien préfet.

Un autre journal parle pour lui de la légation à Athènes.

Il paraît qu'on lui avait offert une recette générale qu'il a refusée.

Une circulaire et le texte d'un projet de loi d'impôt sur les transactions commerciales, viennent d'être adressés à toutes les chambres de commerce et syndicales, pour demander leur avis sur le projet en question.

Nous empruntons au *Sémaphore* les renseignements suivants, qui complètent les nouvelles qui nous sont parvenues ces jours-ci de Marseille et des environs de Nice :

« Les pluies abondantes qui sont tombées ces jours derniers, auront causé beaucoup de dégâts et même plus d'un accident. »

« De Nice à Cannes, d'après le récit des voyageurs, toute la plaine est submergée; plusieurs maisons ne sont plus habitables qu'au premier étage. De Cannes à Antibes, l'usine Doune, encore à moitié submergée, les effets de l'ivresse se sont traduits par un haut-le-cœur, et... les robes de deux ou trois dames ont été couvertes littéralement de déjections. »

On tire le cordon à outrance. L'omnibus s'arrête; le conducteur ouvre, et les voyageurs de s'élançant au plus vite au dehors. Le conducteur veut faire descendre les trois bons compagnons, qui sortent en effet, mais pour accabler d'injures le conducteur, et d'une grêle de coups.

Les voyageurs de l'impériale, parmi lesquels un monsieur déjà âgé, descendant à Bragay, s'élançant dans la bagarre, tâchent à le guider le pauvre conducteur, qui bien qu'un rude gaillard, ne pouvait se défendre que difficilement contre trois hommes. Le patron surtout moins gris, se montrait acharné. Les dames crient; c'est un tohu-bohu indescriptible.

Mais l'héroïne de l'histoire a été une vieille femme qui, sortie de l'intérieur, portait une immense casserole en terre. Par un mouvement digne d'un héros d'Homère, la casserole est descendue comme la foudre sur le sinciput de l'agresseur qui tenait le conducteur au collet, et a volé en éclats. Le maître, car il méritait ce nom, étourdi, a lâché le conducteur, pendant que l'héroïne agissait encore, comme un tronçon d'épée, le manche de la casserole qui lui était resté à la main.

Le conducteur est remonté sur son siège, et l'omnibus est reparti, pendant que les trois ivrognes s'efforçaient de lui courir après en vociférant, et que les voyageurs, pour la plupart, continuaient pédestrement leur voyage.

Le gouvernement est décidé à une révision du cadastre. D'après M. Thiers, cette opération donnerait une augmentation qui varierait de 40 à 80 0/0, selon les localités, sur la valeur du sol, telle qu'elle fut arrêtée il y a soixante ans, et par suite fournirait un accroissement proportionnel à l'impôt foncier.

Des médailles ou des mentions honorables ont été décernées par M. le ministre de l'instruction publique aux instituteurs, institutrices et directrices d'asile du département de Saône-et-Loire dont les noms suivent, savoir :

Instituteurs. — Médaille d'argent, M. Thibault, à Saint-Serrin-du-Plain. — Médailles de bronze : MM. Pierre, à Lugny, et Girard, à La Chapelle-Saint-Sauveur. — Mentions honorables : MM. Badet, à Saint-Desert; Jacob, à Uxeau; Parriaud, à Ormes; Decore, à Uchizy; Berthaud, à Brétay.

Institutrices. — Médaille d'argent, Mme Bulot, à St-Germain-du-Bois. — Médailles de

bronze : Mme Berthelemy, sœur Marie Paul, à Demigny; et Mlle Genot, à Chagny. — Mentions honorables : Mme Rémond, à Bisseys-sous-Cruchaud, et Mme Forest, sœur St-Firmin, à l'Hôpital-le-Mercier.

Directrices d'asile. — Mention spéciale, Mme Meynier, sœur Thérèse, sous-directrice à Louhans.

L'officier de l'état civil du deuxième arrondissement de Lyon donne avis à ses administrés que tout détenteur de billards, tels que cafetiers, limonadiers, brasseries, etc., est tenu, sous peine de double taxe, de faire, d'ici le 31 janvier, la déclaration prescrite par la loi du 16 septembre 1871, la simple indication, sur les feuilles de contribution de cafetier ou limonadier avec billard, ne pouvant en tenir lieu.

Dans la nuit du 26 au 27, des voleurs ont pénétré, à l'aide d'effraction, dans le magasin de M. Geoffroy, cordonnier, rue de la Platière, et lui ont enlevé une vingtaine de paires de souliers et de bottines.

Le nommé C..., qui avait disparu depuis quelques jours de son domicile situé rue Terme, a été trouvé pendu dans une chambre du quartier de la Guillotière.

La condition a, dit le *Monteur des soies* de Lyon, enregistré cette semaine kil. 62,061 contre 28,056 de la semaine correspondante de 1871.

Ces 62,061 kil. se répartissent comme suit : Organsins : 242 balles, 18,971 kilogrammes. Trames : 238 balles, 15,685 kilog. Grèges : 450 balles, 27,405 kilog. Total, 830 balles, 62,061 kilogrammes.

Les causes qui avaient, dans la semaine précédente, donné plus d'activité à la demande, étant momentanément écartées, les affaires sont revenues à un courant plus calme; partant, la tendance à une hausse nouvelle a complètement cessé.

La lèvre d'un à deux francs que les détenteurs avaient obtenue sans difficulté, par suite du décalci d'appréciations dans lequel se trouvait le marché a été en partie repaidée, la marchandise étant offerte au lieu d'être sollicitée. Seuls, les organsins de France se sont bien maintenus.

En fabrique, quelques ventes de taffetas noirs à prix aussi mauvais que ceux pratiqués il y a quelques mois. Il faut bien, coûte que coûte, alléger le stock.

L'administration de l'Alcazar était depuis longtemps en procès avec l'administration du Droit des Pauvres, qui réclamait le paiement intégral du droit des pauvres pour l'année 1871. L'administration de l'Alcazar répondait que, pendant la désastreuse période que nous avons traversée, ses recettes étaient complètement nulles, et, raison bien meilleure, que son local ayant été même occupé par les approvisionnements militaires, elle ne pouvait payer un droit dont la base légale n'existait pas.

Le conseil de préfecture n'a pas accepté ces raisons. D'après les conclusions de M. Piquet-Damesmes, il a condamné l'administration de l'Alcazar à payer le droit des pauvres pendant la durée de la guerre.

AVIS. — Dans la nuit du 22 au 23 janvier courant, on a trouvé, chemin de Serin, le cadavre d'un homme inconnu paraissant âgé de 65 ans environ, taille d'un mètre 70 cent., cheveux et sourcils grisonnants, front ordinaire, nez pointu, bouche moyenne, visage ovale, barbe grisonnante ayant été rasée depuis une quinzaine de jours.

Il était vêtu d'une casquette en drap noir, vêtu d'un veston en drap marron foncé, bordé de noir, d'un gilet gris en laine, d'un pantalon en laine noire, d'un tricot en laine blanche, d'une flanelle, d'un caleçon en coton à côtes et d'une chemise en calicot sans marque, cravate en laine noire, chaussée de bottines en drap noir, caquelées, et de chaussettes en laine grise.

Cet inconnu, qui paraît être un marchand ambulant, était porteur de deux paquets contenant des objets de mercerie, de coutellerie, de poterie, des almanachs et des images. Les personnes qui pourraient fournir des renseignements de nature à faire constater l'identité de cet individu sont priées de se présenter au commissariat central, rue Saint-Jean (palais de justice).

DÉPÊCHES DU MATIN

28 janvier. — 8 heures.

Paris, 27 janvier.

L'Assemblée a continué la discussion sur la marine marchande.

Elle a adopté un amendement exceptant de la surtaxe le guano importé par navires étrangers.

Elle a adopté les articles 2, 3 et 4 et a rejeté par 353 voix contre 289 l'amendement exceptant les céréales de l'application des articles 1 et 2.

M. Delsol a déposé le rapport de la commission sur la dénonciation du traité de commerce.

M. d'Arnim ira à Rome la semaine prochaine présenter au pape ses lettres de rappel.

On assure que M. Pouyer-Quertier, dans la commission du budget, a repoussé toute combinaison d'impôts sur les factures et sur les chiffres des affaires.

Bourse. — Après un début lourd, clôture très-ferme : 56 85, — 91 87, et après la bourse 56 97, — 92 05, dans l'espoir d'une liquidation facile. Les vendeurs de primes rachètent l'Italien à 07 35, les Lombards à 490, les Suez à 211, le Foncier à 937, le Mobilier nouveau à 495.

Rouen, 27.

La chambre des mises en accusation a prononcé le renvoi de janvier et de trois de ses coaccusés devant la cour d'assises.

L'affaire viendra vers le 27 février prochain.

DÉPÊCHES DU SOIR

28 janvier. — 3 heures.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

New-York, 26.

Or..... 109 3/8. Ch. sur Paris. 5.26 1/4. Ch. s. Londres, 109 1/8.

disent que les lois actuellement en vigueur assujettissent à des surtaxes plus élevées.

M. le président réclame le silence et fait observer que le bruit qui règne dans l'Assemblée l'obligera à suspendre la séance, car ce bruit lui impose une charge qui ne saurait convenir au président de l'Assemblée.

L'article 2 soumis au vote est adopté.

MM. Rouvier et Fraissinet proposent d'intercaler entre l'article 2 et l'article 3 la disposition suivante : « Les dispositions des articles 1 et 2 ne sont pas applicables aux céréales. »

M. Rouvier appuie cet amendement dans le double intérêt de la vie à bon marché pour la majorité de la population et de la faveur à accorder à nos ports de la Méditerranée contre le commerce de Gênes et de Livourne. Les grandes puissances comme la Russie, l'Italie et l'Autriche n'auront pas de surtaxe par suite des traités. Qu'attendra-t-on ? le pavillon de la Grèce. Or, on le sait, les patrons grecs changent facilement de pavillon, ils s'ouvrent du pavillon russe, autrichien ou italien, et nous aurons augmenté la force de marines rivales pour atteindre une petite puissance dont nous n'avons à craindre aucune concurrence.

M. de Tillancourt fait remarquer, en réponse à M. Rouvier, que la production de la consommation française. La proposition de M. Rouvier produirait une baisse de prix qui ne serait plus rémunératrice pour l'agriculture. (Approbation.)

M. Rouvier ne propose rien de moins que le rétablissement de l'échelle mobile, qui a eu en effet de bons résultats. Je ne me suis pas placé, dit-il, au point de vue de l'agriculture, mais à celui du pain à bon marché. (Vives protestations de M. de Tillancourt.)

Plusieurs voix à gauche. — Qu'en pense le gouvernement ?

M. VICTOR LEFRANC, ministre du commerce. — Puisque le gouvernement est l'auteur de la loi, il repousse naturellement les modifications qu'on veut lui appliquer. La situation n'est pas la même pour les céréales que pour le grain. Il n'est point dans les intentions du gouvernement de nuire à ceux qui vivent presque exclusivement de pain. (Bruits divers). Le guano est un engrais qui fait pousser une grande quantité de froment sur un espace restreint (rumeurs à gauche), et c'est dans l'intérêt de l'agriculture qu'il a été exempté. (Vives interruptions à gauche.)

M. le président comprend pas ces interruptions, et je ne demande quelle raison vous pourriez avoir d'empêcher le gouvernement de s'expliquer.

Au milieu du bruit, M. le ministre continue son argumentation en faveur du projet du gouvernement; et, au moment où il dit que le gouvernement a voulu faire une législation générale, M. l'amiral Saisset l'interrompt vivement.

Nous entendons l'amiral parler de ce qu'on ferait le jour où il y aurait le système du pavillon, mais il ne parle pas de droit de tonnage ni de surtaxe : c'est pavillon, mais il y aurait porte ouverte. (Nouvelle interruption sur les bancs de la gauche.)

Comment pouvez-vous supposer que dans ce gouvernement républicain on ne fasse point pour l'alimentation du peuple ce qu'on a fait sous tous les gouvernements ? (Mouvements divers.)

M. le ministre explique que la confiance, limitée par une active surveillance, que l'Assemblée donne au gouvernement, suffira pour protéger les intérêts de la population plus qu'une augmentation étendue.

M. le ministre condamne d'ailleurs l'échelle mobile et fait remarquer qu'en fait de céréales les surtaxes qui frapperont le pavillon grec auront leur importance. Nous traitons avec l'Autriche et l'extension de la loi à la Grèce nous enlève la même pour l'Autriche. Et à ce propos le ministre fait observer ce qu'il y a de périlleux dans le procédé qui consiste à accorder par extension et sans compensation le privilège de la nation la plus favorisée à une puissance qui traite après une autre puissance, à laquelle on n'a accordé une faveur qu'au moyen d'une compensation.

M. LAMARTE. — Le système de M. le ministre du commerce ne tendrait à rien moins qu'à rétablir l'échelle mobile. (Vives protestations au centre et à droite.)

L'orateur termine son argumentation en disant que le gouvernement doit assurer l'alimentation du pays et que le projet y est contraire. (Applaudissements à gauche.)

M. BETHMONT. — Si l'amendement n'est pas adopté, le projet sera la ruine de la prospérité de la marine. (Rumeurs à gauche.) Le système du pavillon tendrait à amener pour l'alimentation publique, des oscillations des plus regrettables; si l'amendement n'est pas adopté, par voie indirecte, vous rétablissez l'échelle mobile (nouvelles rumeurs), et l'échelle mobile c'est la variabilité des prix; vous détruisez l'équilibre des prix, vous détruisez notre marché des grains de Marseille au profit de Gênes. (Bruits à droite.)

Vous exposez l'industrie à des variations dangereuses, à des écarts de huit, dix et douze francs, et le gouvernement attend toujours le dernier moment, vous le savez, pour déclarer qu'il y a un manque de blé. Si vous n'adoptez pas l'amendement, savez-vous ce que vous faites ? vous chargez le gouvernement de la responsabilité de l'alimentation publique. (Exclamations.) C'est le rétablissement du système qui a été la base de l'échelle mobile. (Nouvelles réclamations.)

Vous demandez avec instance, messieurs, d'adopter l'amendement. (Applaudissements à gauche.)

M. POUYER-QUERTIER, ministre des finances. — On a voulu faire une question d'alimentation publique de cette question. (Bruits à gauche.) Si vous savez mieux que moi ce que j'ai à dire, je me tairai. (Très bien ! très bien !)

Il y a la question de la marine marchande et la question de l'alimentation publique.

Le gouvernement se propose de résoudre cette question. Mais à quoi sommes nous arrivés avec des doctrines que l'on prêche, sous prétexte de la vie à bon marché ? A une cherté plus grande dans l'alimentation publique, et les promesses pompeuses n'ont pas été réalisées.

M. le ministre fait observer que l'on ne saurait remettre à la marine française, pas plus qu'à la marine étrangère, l'alimentation française; et qu'elle est ceux qui préconisent ce système ?

« Ils nous promettaient la paix perpétuelle; ils nous assuraient que la guerre ne pourrait jamais exister; nous devions nous trouver devant la paix éternelle, universelle. Et il n'y a pas d'homme qui ait fait plus souvent la guerre. Ce sont eux qui sont allés attaquer les autres peuples, jusque dans l'autre monde. Ce sont eux qui nous ont réduits à l'état où nous sommes. »

Dans cette situation, pouvons-nous livrer au hasard de la mer l'alimentation publique ? Il n'y a qu'une puissance qui puisse le faire; il faut pour cela qu'elle ait la flotte la plus puissante du monde. Ce peuple, c'est l'Angleterre.

L'Angleterre demande les 25 des céréales dont elle a besoin à d'autres territoires qu'à son propre. Croyez-vous que la France soit dans la situation spéciale de l'Angleterre ?

M. le ministre fait remarquer que la surtaxe de 75 c. par 100 kil. mettra à peine 2/3 de centime de réduction sur un livre de céréales.

On voit par là si l'alimentation publique est fortement intéressée dans cette surtaxe.

Si vous consultez les calculs de l'exportation et de l'importation des blés, vous verriez que la France a importé du blé pour une valeur double de ce qu'elle avait exporté, bien que les quantités en fussent les mêmes.

Nous pouvons tirer de ce fait la conséquence que la production de la France est à sa consommation. Il faut bien y prendre garde, les transports de céréales sur lesquels nous nous demandons un droit de 0.70 par 100 kilog., n'augmentent nullement le prix du pain; c'est une protection donnée à notre pavillon.

M. le ministre, parlant des conditions de la navigation, dit qu'il est plus facile de faire venir un hectolitre de Chicago au Havre que de Marseille à Paris.

Le pain ne sera pas atteint par ce droit, mais savez-vous quel résultat vous aurez obtenu ? C'est que vous verrez moins souvent qu'autrefois des blés que vous vendez 14, 15 et 16 fr. et qui vous reviennent au prix de 32, 34 et même 36 fr. (C'est à gauche, à droite, vives rumeurs à gauche.)

Je conclus de toutes ces choses que lorsque nous nous demandons un droit de 75 c. sur les céréales, nous ne voulons pas rétablir l'échelle mobile.

Nous n'avons en vue que la protection de notre marine. (Dénégation à gauche.)

Vous voudriez donc, alors que, depuis six mois, nous surchargeons tous les produits manufacturés ou non, que nous ne touchons pas aux produits importés de l'étranger. Ce n'est pas possible.

Aux voix ! La clôture.

M. CLAPIER. — On a beaucoup exagéré de part et d'autre (rires). Je désire vous dire ce qu'on pense à Marseille. (Ah ! ah ! — Hilarité générale.)

Il ne m'est pas possible de ne pas répondre aux assertions étranges de M. le ministre des affaires étrangères. (Nouveaux rires.)

Je demande si l'on nous donnera mieux notre liberté commerciale en triplant les droits ? (Très bien à gauche.)

Il est impossible de soutenir une pareille thèse, lors même que l'on s'associerait chaque jour à une table opulente.

Comment l'alimentation publique ne serait-elle pas intéressée dans les surtaxes ? Est-ce que les surtaxes de droits ne sont pas toujours une raison de cherté ?

M. Clapier déclare ensuite qu'une surtaxe de pavillon est plus forte qu'une surtaxe de douane.

Les entreprises de Marseille sont très-utiles et même une nécessité indispensable dans le cas de crise. On n'obtient pas immédiatement les blés étrangers; et, en attendant les blés de Crimée et d'ailleurs, les entrepreneurs de Marseille pourront pourvoir aux besoins les plus pressants.

M. Clapier explique, il est vrai, que l'on a dit des exagérations à l'égard de l'échelle mobile et de la ruine de Marseille; Marseille ne sera pas ruinée, mais elle perdra beaucoup.

M. Benoist d'Azy combat l'amendement et fait remarquer que le commerce des céréales, importées par Marseille, sera peu touché par la surtaxe mais bien plutôt par la grande rapidité des transports de ces blés de fer arrivant par la Hongrie.

M. Rouvier monte à la tribune.

A droite. — Aux voix ! aux voix !

La clôture est prononcée. Sur l'amendement, une demande de scrutin a été formulée.

Pour l'adoption de l'amendement ou article additionnel Rouvier et Fraissinet : 239

Contre, 353

L'amendement n'est pas adopté.

M. Ducarre propose un autre article additionnel ainsi conçu :

« Les art. 1 et 2 ne sont pas applicables aux objets ci-dessous dénommés, venant de toute provenance :

« Les minerais, les charbons de bois, les bois, les engrais de toute nature, les graines oléagineuses. »

M. Ducarre soutient son amendement, qui a pour but d'exempter les matières encombrantes, de minime valeur surtout. Il ne faudrait pas, comme cela est arrivé, que des matières de cette espèce soient frappées d'un droit de 15 0/0.

M. Ducarre demande le renvoi de son amendement à la commission du budget.

M. LE PRÉSIDENT. — La commission tient-elle l'amendement pour examiné ?

Plusieurs membres de la commission. — Nous n'avons pas examiné.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors je soumetts l'amendement à la prise en considération de l'Assemblée.

L'amendement n'est pas pris en considération.

L'article additionnel sur les guanos prendra le titre d'article 3.

On passe à l'ancien article 3 qui devient l'article 4.

Article 3. — Les dispositions des articles 1 et 2 sont applicables aux relations de l'Algérie avec la France et avec l'étranger.

M. Lucet croit que la rédaction de cet article est fautive. Depuis 1851, l'Algérie est assimilée à la France pour le régime douanier.

L'honorable représentant de Constantine présume que la pensée de la commission a été plutôt celle-ci : Les dispositions des articles 1 et 2 ne sont pas applicables aux relations de l'Algérie avec la France et avec l'étranger.

Il demande que la situation faite antérieurement à l'Algérie, en fait de régime douanier, soit maintenue en faveur de ce pays particulier.

Le statu quo doit être gardé et il doit être dit : L'Algérie restera soumise à la législation actuelle. Il a été décidé que les colonies seraient régies par la législation spéciale et qu'elles seraient exemptes des droits de surtaxe et de tonnage.

M. Lucet désire que la même situation soit faite à l'Algérie et que tout au moins la question n'ait été réservée, puisque les conseils de l'Algérie n'ont pas été consultés.

M. ANGEL, rapporteur. — M. Lucet a d'abord été un peu sévère à l'égard de la commission. Il n'y a eu aucune surprise. Nous entendons faire à l'Algérie la même situation qu'à tout autre port français. L'Algérie, c'est la France au delà de la Méditerranée. Nous rédigerions donc ainsi l'article 3 devenu l'article 4 :

« Les dispositions des art. 1 et 3 sont applicables aux relations de l'Algérie avec l'étranger. » Nous supprimons ces mots : « avec la France. »

Il s'agit d'atténuer en Algérie comme en France le tiers pavillon.

M. LEBLANC, rapporteur, voudrait que l'article fût renvoyé à la commission; autrement, ce serait d'une manière indirecte renverser toute la loi spéciale de 1866 sur l'Algérie.

M. POUYER-QUERTIER, ministre des finances. — Le rapport n'a pas inscrit l'article sans réflexion. On a voulu l'assimilation complète de l'Algérie avec la France.

« Il n'est rien fait de demander le moins possible d'impôts à l'Algérie pour favoriser notre colonie; mais nous ne saurions méconnaître les droits de la métropole, et les colonies ne doivent pas avoir à se plaindre s'ils sont assimilés avec les départements français. Je demande donc que l'article ne soit pas renvoyé à la commission. »

Plusieurs membres réclament le renvoi à la commission.

Une voix. — La commission ne demande pas le renvoi.

M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, du département duquel ressort aujourd'hui l'Algérie, demande l'adoption de l'article dont l'économie n'est pas contraire aux intérêts de l'Algérie. (Très bien.)

M. LE PRÉSIDENT. — Le renvoi de l'article à la commission étant demandé, je le mets aux voix.

Le renvoi n'a pas été ordonné.

L'article, tel qu'il est, est mis aux voix et adopté.

M. Delsol dépose un rapport relatif à l'abrogation de la loi du 17 septembre 1870 sur les loyers. Il dépose, en outre, un autre rapport relatif à la dénonciation des traités de commerce.

Ce dernier rapport sera imprimé et distribué.

Quelques voix. — L'urgence.

M. LE PRÉSIDENT. — L'urgence sera déclarée quand le rapport sera déposé, imprimé et distribué.

Plusieurs voix. — A lundi ! lundi !

M. LE PRÉSIDENT. — On demande la mise à l'ordre du projet de loi pour lundi. (Oui ! oui !)

Il sera mis en tête de l'ordre du jour de lundi, puis viendra la suite de la discussion sur la marine marchande.

La séance est levée à cinq heures quarante minutes.

ÉTRANGER

Italie.

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

SOUSCRIPTION

REÇU AU BUREAU DU JOURNAL DE LYON

POUR

S'affranchir de l'envoi des Cartes de visite.

(Addition à la 4^e et dernière liste.)M. et M^{me} Gilbert Humbert. Fr. 25

TOTAL Fr. 25

Montant des listes précédentes 905

TOTAL GÉNÉRAL 930

Renseignements commerciaux.

Cours officiels de la Bourse de Paris, du 27 janvier, 5 heures du soir.

Huile de colza en fûts, disp. 105. ; en tonnes, 106.50, épurée, 114.50.

Huile de lin en fûts, disp. 96.50; en tonnes, 98. ;

Sucres, 100 kil. 88 sacch. disp. 68.50; blancs, n. 3, 77.50.

Sucres raffinés, bonne sorte, 157. ; à 158. ; belle sorte, 159. ; à 160. ; cert. de sortie, 64.50.

Mélasses de fabrique, 100 kil., 11. ; de raffinerie, 13.50.

Spiriteux fins, 1re qual., 90°, disp. 55. ;

Farines 8 marq. 159 kil., disp. 79. ; supérieures, 77. ;

Suifs de France, 100 kil., disp. 112. ;

Cafés, 100 kil., Java, 325. ; à 340. ; Ceylan, 320. ;

Cacaos, 100 kil. en entrepôt, Para, 150. ; Guayaquil, 150. ;

Trinité, 170. ; Haïti, 180. ; Carac, 250 à 500.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris

Huile de colza, ct. 105 ; Spiritueux, ct. 55 50

— mars, avril, 105 ; — mars, avril, 58

— 4 éte, 104 50 ; — 4 éte, 61

— 4 dern. 102 50 ; Farines, 8 m. ct., 79 25

Huile de lin, ct. 96 50 ; — mars, avril, 80 25

— mars, avril, 55 75 ; — 4 mai, 73 50

— 4 éte, 97 ; Suifs, disp., 112

Cet après-midi, les farines 8 marq. étaient en nouvelle hausse; une affaire de 3,000 sacs sur février a été traitée à 79.25 avec faculté de livrer le double. Les avis télégraphiques des marchés annoncent de la baisse sur les blés. Chartres, Douai, Blois, Bray-sur-Seine, en baisse de 0.50 centimes.

Télégrammes commerciaux.

New-York, 26 janvier.

Coton Middling Upland, 21 cents 7/8 la livre anglaise.

— Pétrole raffiné, 23 cents 1/8 le gallon.

Farine extra state, 6 doll. 70 cents à 6 doll. 90 le

baril de 68 kil. — Mais, 78 cents le bushel. — Froment rouge, 1 doll. 60 le bushel (35 litres).

Marseille, 27 janvier.

Blés: Importations, 14,400 h. Affaires nulles, les détenteurs maintiennent les prix avec fermeté aux dernières cotations. Stocks dans les docks, entrepôts et magasins particuliers, 1,920,000 h. Importations de la semaine, 268,800 h. Ventes générales de la semaine, 11,480 h. Importations depuis le 1^{er} janvier, 755,000 h.

Le Havre, 27 janvier.

Cotons: hier dans la soirée, ventes 1,400 balles. Aujourd'hui le marché ouvre avec du calme dans les affaires, mais les prix sont soutenus. Saint-Louis, prix faibles. Saindoux de New-York, premières marques, 61. Cafés, les prix se raffermissent.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES

du 14 au 20 janvier.

MARCHÉ AUX GRAINS

Blé, l'hectolitre, 24 37

— le quintal métrique, 32 50

Farine ronde, le quintal métrique, 44 55

Seigle, l'hectolitre, 18 20

Orge, 12 20

Sarrasin, 10 05

Maïs, 12 60

Avoine, 8 90

MARCHÉ DES BESTIAUX SUR PIED (VAISE).

Bœuf, le quintal métrique, 152

Vache, 147

Veau, 194

Mouton, 181

Porc, 131

MARCHÉ EN GROS DE LA MARTINIERE.

Dindes, la pièce, 6 50

Oies, 4 50

Canards, 3 50

Poulets, 1 50

Pigeons, 1 90

Beurre, le kilogramme, 1 90

Œufs, le cent, 8

Fromages, le kilogramme, 1 40

MARCHÉ EN GROS DES FRUITS ET LÉGUMES.

Pommes de terre, le quintal métrique, 7 50

Châtaignes, 15

CRISTE DE LA MAREE.

Marée fine, le kilogramme, 2 50

— ordinaire, 1 20

Huîtres, la bourriche, 11

MARCHÉ DE LA PÊCHERIE.

Carpes, le kilogramme, 1 49

Tanches, 2

Brochets, 2 50

Brochets, —

CRISTE DU GIBIER.

Lièvres, la pièce, 6 75

Perdreux, 3 50

Bécasses, 4 50

Faisans, 8 10

Alouettes, la douzaine, 3 10

MARCHÉ EN GROS DES VINS A SERIN.

Vins du Beaujolais, 1870, l'hectolitre, 60

— Mâconais, 1871, 55

— Villefranche, 1871, 42

— Bugey, 1870, 45

DIVERS EN BOULANGERIE.

Pain de ménage, prix moyen, le kil., 45

Bœuf, le kilogramme, 1 60

Vache, 1 40

Veau, 2

Mouton, 1 90

Porc, 2

DIVERS AUX HALLES.

Pain de ménage, prix moyen, le kil., 43

Bœuf, le kilogramme, 1 30

Vache, 1 20

Veau, 1 40

Mouton, 1 50

Porc, 1 75

FOURRAGES.

Foin, le quintal métrique, 12 25

Paille, 8 75

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES

Lyon, le 27 janvier.

NOMBRE SORTES

FRANCE

ITALIE

CHINE

JAPON

POIDS

12 Organsins, 16 6 5 3 1 2 2 2905

16 Trames, 15 2 6 3 1 9 10 3092

34 Grèges, 6 4 4 6 8 6 2516

13 Diverses, 6 4 4 4 4 4 4

6 Bobines, 6 4 4 4 4 4 4

1 Laines, 6 4 4 4 4 4 4

140 37 8 15 4 9 129 18 9113

BALLOTS PESÉS

1 Organsins, 1 1 1 1 1 1 15

14 Trames, 1 1 1 1 1 1 700

24 Grèges, 1 1 1 1 1 1 1200

15 Diverses, 1 1 1 1 1 1 1

54 1 1 5 1 1 1 1915

Dernier numéro placé des soies et bobines

depuis le 1^{er} du mois, 2959

Dernier numéro des laines, 1

Dernier numéro des ballots pesés, 1171

SAINT-MARTIN, 27 janvier.

NOMBRE SORTES

FRANCE

ITALIE

CHINE

JAPON

POIDS

12 Organsins, 4 3 1 1 1 1 124 02

16 Trames, 3 1 1 1 1 1 1118 51

8 Grèges, 3 1 1 1 1 1 284 86

8 Diverses, 3 1 1 1 1 1 1

33 6 1 1 1 1 1 82076 89

BALLOTS PESÉS

6 Organsins, 2 3 1 1 1 1 133 86

4 Grèges, 2 3 1 1 1 1 191 16

8 Trames, 2 3 1 1 1 1 1 854 12

18 2 4 1 1 1 1 1 679 14

10 Décreusages, 2 Grèges, 4 Moulins

19 Organsins, 1993

4 Trames, 335

7 Grèges, 641

7 Ballots pesés, 45912

30 Total, 2969

Opérations de décreusage, 514

Dernier numéro placé, 514

Total du 1^{er} au 27 janvier, 45912

AVIGNON, 27 janvier.

2 Organsins, 64 40

10 Trames, 835 86

7 Grèges, 416 56

19 Total, 1338 82

BALLOTS PESÉS

2 Organsins, 214 19

4 Trames, 214 19

4 Grèges, 214 19

4 Total, 214 19

VALENCE, 26 janvier.

3 Organsins, 234

2 Trames, 446

4 Grèges, 305

9 Total, 685

Opérations de décreusage, 2

Dernier numéro placé, 88

Total du 1^{er} au 23, 5970

Météorologie du 28 Janvier

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

Hauteur de la Seine au-dessus de l'écluse, 1 80

Sa température, 4 7

Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse, 0 09

Sa température, 4 6

Quantité d'eau tombée à Lyon du 1^{er} au 16 janvier, 0 22

THÉÂTRES

Spectacles du 28 janvier 1872.

Grand-Théâtre. — La Muette, opéra. — Le

Domino noir, opéra comique.

On commencera à 6 heures 1/2.

Variétés. — La Baronne, comédie. — Les

Filles de marbre, drame.

On commencera à 6 heures 1 2.

Gymnase. — Les Faux Bonshommes, comé-

die. — Une Amourette, comédie.

On commencera à 7 heures.

BANQUE DE L'ALGERIE

AVIS

MM. les souscripteurs des actions émises

par la Banque sont informés que les titres

provisaires leur seront délivrés, à dater de

ce jour, à l'Agence du Comptoir d'escompte

de Paris, à Lyon, rue Neuve, 23. 2315

ON DEMANDE des employés aux

pompes funèbres

de Lyon.

S'adresser, 3, place Sathonay, 3, de midi à

une heure.

COMMERCE A REMETTRE

La suite d'une maison d'habillements con-

fectionnés en gros fondée en 1842.

HEYMANN, Valence (D.-ôme). 2222

COURS D'ANGLAIS

POUR L'EXPOSITION

Chez M. BARETT, 28, rue de Lyon. 2306

A LOUER DE SUITE

Divers Appartements, chemin du

Grillon, n° 23. — Beau point de vue; jouis-

sance du clos; salle de billard et jeux de

boules. — S'y adresser.

Les succès sans précédents obtenus par les

Pâtes de fécule de A. BARRAJA

sont dus principalement à leurs propriétés

éminemment hygiéniques, toni-purgatives,

dépuratives et digestives. Ce précieux produit

renferme, en effet, tous les éléments consti-

tutifs d'un bon et efficace médicament. C'est

le purgatif le plus doux et le plus agréable,

le digestif le plus puissant et le dépuratif le

plus sûr et le plus énergique. Aussi en re-

commandons-nous l'usage au moindre ma-

laisse, à la moindre indigestion, bien con-

vainement d'être utile et agréable et rendre ser-

vice à l'humanité. (Voir aux annonces.) 25 6.

AVIS

Dix mille dents depuis 4 fr. la dent et den-

tiers complets, garantis d'puis 80 francs.

RICHARD et D^r PIQUET, dentistes, rue du

Commerce, 14, Lyon. 2318

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^{re} ROBIN, avoué à Lyon,

rue de l'Hôtel-de-Ville, 74.

VENTE VOLONTAIRE

sur publication judiciaire, en l'au-

dience des criées du tribunal civil

de Lyon, samedi dix février

mil huit cent soixante-douze, à

midi,

D'UNE MAISON

située à Lyon, rue Vieille-Mo-

naie, 12, ayant caves voûtées,

rez-de-chaussée, trois étages et

greniers, et une superficie d'en-

viron trois ares, dix centiares.

Mise à prix, 40,000 fr.

S'adresser, pour plus amples

renseignements, à M^{re} Robin, avouépoursuivant, et à M^{re} Terme, avoué

présent à la vente, et pour voir le

cahier des charges, au greffe du

tribunal civil de Lyon, où il est

déposé.

Pour extrait :

2316 Signé, A. ROBIN, avoué.

Etude de M^{re} ROMBAU, avoué à

Lyon, place des Terreaux, 2.

VENTE

en l'audience des criées du tribu-

nal civil de Lyon.

Premier lot.

Une grande et belle maison,

ayant rez-de-chaussée, quatre

étages et deux façades, percée à

chaque étage de quatre ouvertu-

res, sise à l'Arbresle, rue et place

du Marché.

Susceptible d'un revenu de

onze cents francs.

Mise à prix, dix mille francs,

ci.

Deuxième lot.

Une maison contiguë à la

précédente, sur la rue du Marché,

ayant rez-de-chaussée, premier

étage et six fenêtres de façade.

Susceptible d'un revenu de

400 fr.

Mise à prix, trois mille francs,

ci.

Troisième lot.

Un terrain de 332 mètres de

superficie, en partie clos de murs,

sis à l'Arbresle, territoire de la

Serine.